

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale – programmation d'actions 2013**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 30*

**LE 23 MAI DEUX MILLE TREIZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 15 mai et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues (de la question n° 1 à la question n° 20), Mme DELANDRE Béatrice, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (à la question n° 4), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BEGOS Yves (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 6), M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 4), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

**Sont absents** : M. FALAIZE Hugues (de la question n° 21 à la question n° 53), M. LEVASSEUR Thierry (de la question n° 1 à la question n° 53), M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 53), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 3 et de la question n° 5 à la question n° 53), Mme COTTARD Françoise (de la question n° 5 à la question n° 53), M. BEGOS Yves (de la question n° 6 à la question n° 53), Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 7 à la question n° 53), M. LAPENA Christian (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme DUPONT Danièle (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme MELE Claire (de la question n° 5 à la question n° 53), M. BREBION Bernard (de la question n° 5 à la question n° 53), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa, Mme OUVRY Annie.

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. FALAIZE Hugues à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 21 à la question n° 53), M. LEVASSEUR Thierry à Mme MELE Claire (de la question n° 1 à la question n° 4), M. TAVERNIER Eric à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4), M. BEGOS Yves à M. VERGER Daniel (de la question n° 6 à la question n° 53), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 7 à la question n° 53), Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 4), Mme SANOKO Barkissa à M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme OUVRY Annie à Mme LEMOINE Françoise.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose que l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé en 2011 par le Maire et le Préfet rentre dans sa dernière année d'application. Pour 2013, les priorités de l'ACSE sont :

- la réussite éducative,
- l'accès à l'emploi et le développement économique, notamment l'insertion par l'activité économique,
- la santé,
- l'habitat et le cadre de vie,

Les propositions de subventions CUCS au regard des avis du comité technique et des bilans des actions 2012 ont été présentées au comité de pilotage le jeudi 28 mars 2013. La programmation 2013 répond aux attentes de l'État et aux orientations municipales en renforçant en particulier les actions d'insertion socioprofessionnelle.

Le montant de l'enveloppe de l'ACSE est fixé à 148 164 € pour 2013, soit une baisse de 3 % par rapport à 2012 (diminution de 30 % de l'enveloppe initiale de l'État depuis 2010). La Ville de Dieppe reconduit son enveloppe de 210 500 €. Ainsi, l'enveloppe globale disponible pour 2013 s'élève à 358 664 €.

Il est proposé de consacrer une enveloppe de 338 743 € (soit 94 %) dans la poursuite des actions connues et de réserver une enveloppe de 19 921 € (soit 6 %) à destination d'actions nouvelles afin de permettre au dispositif de se renouveler, comme les années précédentes.

L'orientation de fond proposée pour 2013 consiste globalement à maintenir les subventions 2012.

Certaines modifications à la hausse ainsi que des actions nouvelles sont possibles du fait notamment du passage du pôle ressource santé en Atelier Santé Ville et de la fin de certaines actions.

Il est donc proposé de revaloriser les actions relevant d'un secteur d'intervention prioritaire, répondant à des besoins avérés et non couverts :

- mobilité des jeunes,
- accompagnement social global,
- accès à l'emploi en particulier par le biais de l'insertion par l'activité économique. Avec l'entrée dans la programmation 2013 de l'ESTRAN, tous les chantiers d'insertion présents sur la Ville de Dieppe sont désormais financés dans le cadre du CUCS.

Outre cette action, les projets nouveaux envisagés correspondent également à des priorités du CUCS et répondraient à des besoins repérés :

- l'action « coopération et collectif jeunes » de la Maison Jacques Prévert s'inscrit dans le cadre des préconisations de J. Bordet (étude CSTB) et du projet de territoire envisagé pour les Bruyères. Cela correspond à un besoin de remobilisation des jeunes sur des projets au bénéfice des habitants et en particulier des personnes âgées du quartier.

- l'action « nouveau quartier, nouveau départ » de Mosaïque répondrait au besoin identifié d'un primo-accompagnement en complément du dispositif existant dans le cadre de la clause insertion du Programme de Renouvellement Urbain. En effet, les institutions partenaires de la clause (issues du service public de l'emploi) soulignent la déperdition des candidatures à l'occasion des commissions de recrutement et relèvent la nécessité d'une étape préalable d'accompagnement des demandeurs d'emploi vers les services institutionnels de l'emploi.

- l'action « améliorer l'accès à l'emploi des femmes et des hommes accueillis à l'ONM » en offrant une intervention complémentaire en direction de l'insertion professionnelle concourt à prendre en charge la globalité des problèmes rencontrés par le public de la structure.

En plus de cette programmation, il est envisagé, comme les années précédentes, de co-financer l'action « Permanence de la psychologue de vigie violences » du CIDFF soutenue à hauteur de 3000 € par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Il est ainsi prévu de porter le nombre de permanences mensuelles à 3 (sur 11 mois) au lieu de 2.

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 14 mai 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la programmation d'actions du CUCS 2013,
- d'attribuer les subventions du CUCS figurant au tableau de financement ci-joint (inscrites au budget 824.6574.PA40),
- d'attribuer 3 600 € pour le CIDFF, dans le cadre du FIPD
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les porteurs de projets,
- de déposer des demandes de subventions 2013 auprès de l'ACSE, de la CAF de Seine-Maritime, pour les actions portées par la Ville et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et à percevoir les subventions allouées à cet effet au budget de la Ville.

**☛ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.**

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--